

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit :
Stewart Investors Asia Pacific and Japan All
Cap Fund

Identifiant d'entité juridique :
549300G4DULVSULOZ21

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : 40 %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : 90 %



Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

L'objectif durable du Fonds est d'investir dans des sociétés qui contribuent au développement durable et en tirent parti, et qui obtiennent des résultats positifs sur le plan social et de la durabilité environnementale. Toutes les sociétés émettrices contribuent à l'amélioration du développement humain, tandis que nombre d'entre elles contribuent également à des résultats positifs en matière d'environnement.

Pour atteindre l'objectif durable, chaque investissement sera évalué et répondra aux critères d'évaluation en matière de durabilité du Gestionnaire d'investissement tels que définis dans la politique d'investissement.

Résultats sociaux positifs

Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats sociaux positifs en se référant aux piliers du développement humain ci-dessous. Stewart Investors a développé ces piliers du développement humain en se référant, entre autres, à l'Indice de développement humain des Nations Unies. Les piliers sont décrits plus en détail en réponse à la question sur les indicateurs de durabilité ci-dessous.

Résultats environnementaux positifs

Le Gestionnaire d'investissement évalue les impacts positifs pour l'environnement en tenant compte du référentiel de solutions climatiques élaborées par Project Drawdown. Cette organisation à but non lucratif a cartographié, mesuré et modélisé plus de 90 solutions différentes qui, selon elle, contribueront au « drawdown », c'est-à-dire le moment où les émissions cesseront d'augmenter et commenceront à diminuer régulièrement. Les solutions sont décrites plus en détail en réponse à la question sur les indicateurs de durabilité ci-dessous.

- **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?**

Cadres de développement durable

Le Gestionnaire d'investissement cherche à identifier et à investir dans des sociétés qui, selon lui, ont des perspectives de rendements financiers positifs à long terme et qui contribuent également au développement durable et en tirent parti. Le Gestionnaire d'investissement considère qu'une société contribue au développement durable et en bénéficie si ses activités entraînent des résultats sociaux positifs (tels que définis ci-dessous) et peut également contribuer à des résultats environnementaux positifs (tels que définis ci-dessous).

La contribution des investissements de chaque Fonds aux résultats sociaux et environnementaux est évaluée par référence à deux indicateurs-cadres : les piliers du développement humain de Stewart Investors et les solutions climatiques de Project Drawdown.

Pour déterminer si une société « contribue au développement durable et tire parti de celui-ci », Stewart Investors déterminera si :

- il existe un lien direct¹ ou habilitant² entre les activités de l'entreprise et l'obtention d'un impact social ou environnemental positif ;
- la société peut bénéficier de toute contribution à des résultats sociaux ou environnementaux positifs par le biais de facteurs de revenus ou de croissance inhérents au modèle d'affaires de la société, d'initiatives stratégiques alimentées par des dépenses de recherche et développement ou des dépenses d'investissement, ou de la forte culture de l'entreprise, par exemple en matière d'équité et de diversité ; et
- la société reconnaît les résultats sociaux ou environnementaux négatifs potentiels associés à ses produits ou à ses services et s'efforce de minimiser ces résultats, par exemple une société qui vend des produits alimentaires nutritifs abordables dans des emballages en plastique, mais qui étudie d'autres options d'emballage.

Résultats sociaux positifs

Le Gestionnaire d'investissement n'investira dans une société que si Stewart Investors estime que ses activités mènent à un impact social positif.

Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats sociaux positifs en se référant aux piliers du développement humain ci-dessous. Stewart Investors a développé ces piliers du développement humain en se référant, entre autres, à l'Indice de développement humain des Nations Unies.

- Santé et bien-être — accès amélioré et plus abordable à la nutrition, aux soins de santé, à l'hygiène, à l'eau et à l'assainissement.
- Infrastructures physiques — accès amélioré et plus abordable à l'énergie et au logement.
- Bien-être économique — emploi sûr offrant un salaire décent et des possibilités d'avancement, accès au financement et amélioration du niveau de vie.
- Opportunités et autonomisation — accès amélioré et plus abordable à l'éducation et aux technologies de l'information.

Résultats environnementaux positifs

Le Gestionnaire d'investissement évalue les impacts positifs pour l'environnement en tenant compte du référentiel de solutions climatiques élaborées par Project Drawdown¹. Cette organisation à but non lucratif a cartographié, mesuré et modélisé plus de 90 solutions différentes qui, selon elle, contribueront au « drawdown », c'est-à-dire le moment où les niveaux de gaz à effet de serre dans l'atmosphère cesseront de grimper et commenceront à diminuer régulièrement.

Vous trouverez ci-dessous une liste des solutions climatiques ainsi que des exemples qui, selon le Gestionnaire d'investissement, entraîneront des impacts environnementaux positifs :

1. Système alimentaire — agriculture durable, production alimentaire et distribution de produits et services alimentaires
2. Énergie — adoption d'énergie renouvelable et d'autres énergies propres, ainsi que de technologies connexes.
3. Économie et industries circulaires — amélioration de l'efficacité, réduction des déchets et nouveaux modèles d'affaires pour fermer les boucles de ressources dans les chaînes de valeur linéaires et les processus de production.
4. Développement humain — promotion des droits de l'homme et de l'éducation qui favorisent la conservation de l'environnement et l'utilisation durable des ressources.
5. Transports — technologies de transport efficaces et augmentation des options de transport sans combustibles fossiles.
6. Bâtiments — produits et services qui réduisent l'empreinte environnementale de l'environnement bâti, y compris l'efficacité énergétique, l'électrification, l'amélioration de la conception et l'utilisation de matériaux alternatifs.
7. Eau — méthodes moins énergivores pour le traitement, le transport et le chauffage de l'eau.
8. Conservation et restauration — soutien aux chaînes d'approvisionnement, aux opérations et aux impacts en fin de vie sans déforestation et avec régénération de l'environnement.

Toutes les sociétés ne peuvent pas nécessairement s'aligner sur une solution environnementale.

Aucune pondération fixe n'est attribuée aux indicateurs de qualité, aux piliers du développement humain ou aux solutions climatiques dans le cadre des évaluations respectives de la qualité ou de la durabilité étant donné que la pertinence de chaque facteur varie d'une société à une autre en fonction du modèle d'affaires de la société concernée, de son secteur d'activité, et/ou de la zone géographique où elle mène ses activités et, dans certains cas, un facteur donné peut ne pas être important et ne pas être évalué dans son intégralité.

De plus amples informations sur les contributions des sociétés bénéficiaires des investissements au développement durable sont disponibles sur le site internet du Gestionnaire d'investissement et sur l'outil Portfolio Explorer.

Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le Fonds investit uniquement dans des sociétés qui contribuent au développement durable et en tirent parti, et qui obtiennent des résultats sociaux et environnementaux positifs. Toutes les sociétés émettrices contribuent à l'amélioration du développement humain, tandis que nombre d'entre elles contribuent également à des résultats positifs en matière d'environnement.

L'exposition du Fonds à des produits, services ou pratiques nuisibles ou controversés est surveillée au moins une fois par trimestre pour les produits et services nuisibles qui génèrent des revenus. Le Gestionnaire d'investissement applique un seuil de revenus de 5 %. Dans d'autres domaines où les activités préjudiciables ou controversées ne sont pas imputables aux revenus (par exemple, les problèmes liés aux employés ou à la chaîne d'approvisionnement), le Gestionnaire d'investissement utilise des analyses internes et des recherches effectuées par des fournisseurs externes pour contrôler et évaluer les sociétés.

En cas d'exposition importante à ces activités nocives, le Gestionnaire d'investissement :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- réexaminera les recherches et la proposition d'investissement concernant l'entreprise, en notant la réponse lorsqu'il estime qu'elle est appropriée,
- s'engagera auprès de l'entreprise s'il a besoin d'informations supplémentaires ou s'il souhaite encourager une amélioration des pratiques et une résolution appropriée des problèmes,
- mettra fin à la position du Fonds dans la société si la démarche d'engagement a échoué ou si une partie de la conduite de l'entreprise soulève des préoccupations quant à la qualité et à l'intégrité de sa direction. Les éventuels investissements détenus dans une société exposée de manière significative à des produits et services nocifs sont indiqués sur le site internet de Stewart Investors et accompagnés des motifs justifiant du caractère exceptionnel de l'investissement et son maintien au sein du portefeuille. Il est possible d'investir dans une telle société de manière exceptionnelle si elle met fin à une ancienne activité commerciale (auquel cas des discussions avec la société seront engagées afin de l'encourager à cesser l'activité commerciale concernée) ou si elle n'accroît pas ses dépenses d'investissement ou si elle est seulement exposée à un secteur ou une activité nocif(ve) de façon indirecte. Par exemple, une société fabriquant des produits de sécurité pour de nombreuses industries peut également avoir des clients dans les secteurs des combustibles fossiles ou de la défense.

La position du Gestionnaire d'investissement concernant les produits et services nocifs et controversés et les exclusions d'investissement sont disponibles sur le site internet de Stewart Investors : <https://www.stewartinvestors.com/all/insights/our-position-on-harmful-and-controversial-products-and-services.html>

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives, pertinents pour chaque société dans laquelle le Fonds a investi, sont pris en compte par le biais des recherches ascendantes du Gestionnaire d'investissement, de l'engagement auprès de la société, du respect de sa déclaration de position concernant les produits et services nocifs et controversés, des politiques d'exclusion à l'échelle du Groupe et des fournisseurs de données de recherche tiers.

Le Gestionnaire d'investissement rencontre les entreprises, entretient des contacts réguliers avec elles, et évalue en permanence leurs références et leur qualité en matière de durabilité. Si le Gestionnaire d'investissement identifie des changements dans le positionnement d'une société en matière de qualité ou de durabilité par le biais d'une réunion, du processus de surveillance continue ou de l'examen des rapports annuels, il réexaminera la proposition d'investissement.

En outre, le portefeuille du Fonds est évalué en permanence par des prestataires de services externes, concernant notamment le suivi des controverses, l'implication dans les produits, l'empreinte carbone et d'autres indicateurs d'impact, ainsi que les manquements aux normes sociales.

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (tels que prescrits par le SFDR) sont intégrés dans l'analyse des sociétés, les discussions d'équipe et le programme d'engagement du Gestionnaire d'investissement. Chaque investissement dans le portefeuille ne doit pas causer de préjudice important, sur la base de l'évaluation relative aux indicateurs d'incidences négatives. Il est possible qu'un investisseur ne cause pas de préjudice important, mais qu'il ait encore des répercussions négatives sur la durabilité. Dans ce cas, le Gestionnaire d'investissement s'engage auprès de la société soit directement, soit dans le cadre de collaborations avec d'autres institutions d'investissement.

Selon la nature du problème et la réponse apportée par la société, le Gestionnaire d'investissement peut prendre l'une des mesures suivantes :

- réexaminer les recherches et la proposition d'investissement concernant l'entreprise, en notant la réponse lorsqu'il estime qu'elle est appropriée,
- s'engager auprès de l'entreprise s'il a besoin d'informations supplémentaires ou s'il souhaite encourager une amélioration des pratiques et une résolution appropriée des problèmes,
- lorsque l'engagement a échoué ou lorsque les activités nuisibles font partie d'un modèle de comportement qui soulève des préoccupations concernant la qualité et l'intégrité de la direction de la société, Stewart Investors n'investira pas ou mettra fin

à la position des Fonds dans la société de manière ordonnée en tenant compte du meilleur intérêt des investisseurs (le cas échéant).

En outre, le Gestionnaire d'investissement inclura également des données au niveau des produits sur les indicateurs PAI dans les rapports périodiques SFDR du Fonds.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le Gestionnaire d'investissement assure un suivi continu des sociétés en portefeuille afin de comprendre tout changement apporté à leurs stratégies. Le portefeuille du Fonds est évalué trimestriellement par un prestataire de services externe pour ce qui concerne la conformité aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux normes internationales de l'ONU, ainsi que son exposition aux secteurs à haut risque. Le Gestionnaire d'investissement reçoit également des mises à jour régulières émanant d'un prestataire de service de suivi des controverses. Lorsque ces prestataires de services font état de problèmes, le Gestionnaire d'investissement les examinera et les prendra en considération dans le cadre de l'analyse d'investissement et, selon le cas, peut s'engager auprès de la société concernée et, si nécessaire, procéder à un désinvestissement pour s'assurer que le portefeuille reste conforme aux principes qui sont au cœur de la philosophie d'investissement.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Oui,

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, pertinents pour chaque société dans laquelle le Fonds a investi, sont prises en compte par le biais des recherches ascendantes du Gestionnaire d'investissement, de l'engagement auprès de la société, du respect de sa déclaration de position concernant les produits et services nocifs et controversés, des politiques d'exclusion à l'échelle du Groupe et des fournisseurs de données de recherche tiers.

Le Gestionnaire d'investissement rencontre les entreprises, entretient des contacts réguliers avec elles, et évalue en permanence leurs références et leur qualité en matière de durabilité. Si le Gestionnaire d'investissement identifie des changements dans le positionnement d'une société en matière de qualité ou de durabilité par le biais d'une réunion, du processus de surveillance continue ou de l'examen des rapports annuels, il réexaminera la proposition d'investissement.

Le portefeuille du Fonds est évalué en permanence par des prestataires de services externes, concernant notamment le suivi des controverses, l'implication dans les produits, l'empreinte carbone et d'autres indicateurs d'impact, ainsi que les manquements aux normes sociales.

Ces informations sont intégrées dans l'analyse des sociétés, les discussions d'équipe et le programme d'engagement du Gestionnaire d'investissement.



Non,



La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

La stratégie d'investissement du Gestionnaire d'investissement est fondée sur le principe de la gestion saine (*stewardship*). Ce principe se rapporte à la capacité et à la volonté des propriétaires et des dirigeants de sociétés de prendre de bonnes décisions à long terme au nom des entreprises qu'ils dirigent, tout en conciliant avec efficacité et éthique les intérêts de l'ensemble des parties prenantes. Le Gestionnaire d'investissement adopte une approche ascendante (c'est-à-dire l'analyse de sociétés individuelles plutôt que de pays ou de secteurs) et qualitative pour trouver et investir dans des sociétés qui, selon lui, sont à la fois (a) de bonne qualité et (b) contribuent au développement durable et en profitent, en s'assurant que leurs activités facilitent ou encouragent la réalisation de résultats sociaux ou environnementaux positifs.

Le Gestionnaire d'investissement a l'intime conviction que ces sociétés sont moins exposées aux risques et sont mieux placées pour générer des rendements ajustés en fonction du risque positifs à long terme (c'est-à-dire des rendements qui tiennent compte du risque associé à l'investissement). Le Gestionnaire d'investissement estime que cette approche aidera à préserver le capital des clients sur des marchés volatils et en baisse, permettant ainsi une capitalisation régulière des rendements tout au long des cycles économiques.

Le Gestionnaire d'investissement ne fixe pas de seuils quantitatifs pour intégrer des considérations de durabilité ou ESG, mais évalue plutôt les antécédents et le modèle d'affaires d'une société par rapport aux cadres de qualité et de durabilité suivants et émet des jugements qualitatifs.

La stratégie d'investissement se concentre exclusivement sur : les sociétés qui contribuent au développement durable et en bénéficient ; une approche ascendante fondamentale, axée sur la recherche de la sélection et de l'analyse continue des investissements ; la qualité et la durabilité de chaque société ; la bonne gestion de l'entreprise et une gouvernance saine ; et un horizon d'investissement à long terme. Enfin, elle promeut la pratique visant à s'engager pour la résolution des préoccupations et problèmes de durabilité.

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Le Gestionnaire d'investissement évalue chaque société dans laquelle il envisage d'investir en termes de contribution au développement durable et n'investira que dans des sociétés qui contribuent positivement au développement durable. Le Gestionnaire d'investissement ne définit pas de seuils quantitatifs dans ces domaines, mais cherche plutôt des preuves basées sur l'historique de la société, son modèle commercial et par référence à des cadres de développement durable crédibles.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

Le Gestionnaire d'investissement conduit une analyse des pratiques de gouvernance d'entreprise, à la fois au niveau du conseil d'administration et dans l'exécution opérationnelle, qui fait partie intégrante de la philosophie, de la stratégie et du processus d'investissement, du moment où les idées sont recherchées et créées au moment où la taille des positions est définie et l'engagement décidé. Cette analyse cherche à déterminer si les synergies entre la culture d'entreprise, la structure de propriété et les incitations permettent de créer une approche de la gouvernance qui trouve un équilibre entre les intérêts de toutes les parties prenantes : les employés, l'environnement, les fournisseurs, les communautés locales, les clients et les actionnaires.

Parmi les facteurs pris en compte, citons l'indépendance et la diversité du Conseil d'administration, les structures de rémunération, les taux de rotation du personnel, l'ancienneté de la direction, les modalités convenues avec les fournisseurs telles que les délais de paiement, les politiques et pratiques d'allocation du capital, les politiques et pratiques fiscales, et la capacité des entreprises à conserver leur permis social d'opérer grâce à un comportement approprié.

Parallèlement à la recherche documentaire, des conversations et des réunions ont lieu avec les propriétaires, les dirigeants et les administrateurs indépendants des entreprises afin de se faire une idée des pratiques de gouvernance des sociétés émettrices. Des recherches sur mesure et indépendantes sont menées sur les sujets liés à la durabilité, des produits chimiques dangereux dans la production de peinture aux minerais provenant de zones de conflit au sein des chaînes d'approvisionnement des produits électroniques afin de vérifier si les entreprises sont à la hauteur de leurs responsabilités sociales et environnementales.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

L'analyse effectuée trimestriellement par des fournisseurs de données tiers est utilisée pour évaluer et contrôler si les sociétés émettrices se conforment aux bonnes pratiques de gouvernance, aux normes mondiales et aux politiques relatives aux controverses, ainsi que pour déterminer si les entreprises répondent aux attentes en matière de gouvernance.

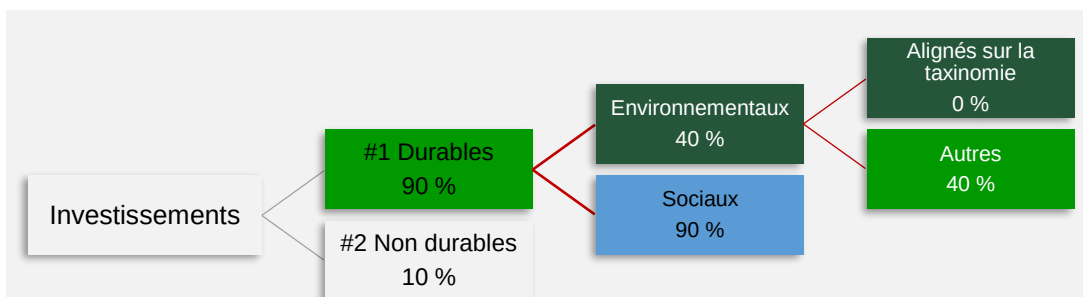


L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % : **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités écologiques des sociétés émettrices. **dépenses d'investissement** (CapEx) pour mettre en exergue les investissements écologiques réalisés par les sociétés émettrices, par exemple en faveur de la transition vers une économie verte. **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Quelle est l'allocation des actifs et la proportion minimale d'investissements durables ?

Le Fonds investit principalement (au moins 90 % de sa Valeur nette d'inventaire) dans des sociétés qui sont positionnées pour contribuer au développement durable et en tirer parti.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Le Fonds ne peut avoir recours à des instruments dérivés qu'à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Il n'est pas prévu que le Fonds utilise des instruments dérivés à des fins d'investissement.

● Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

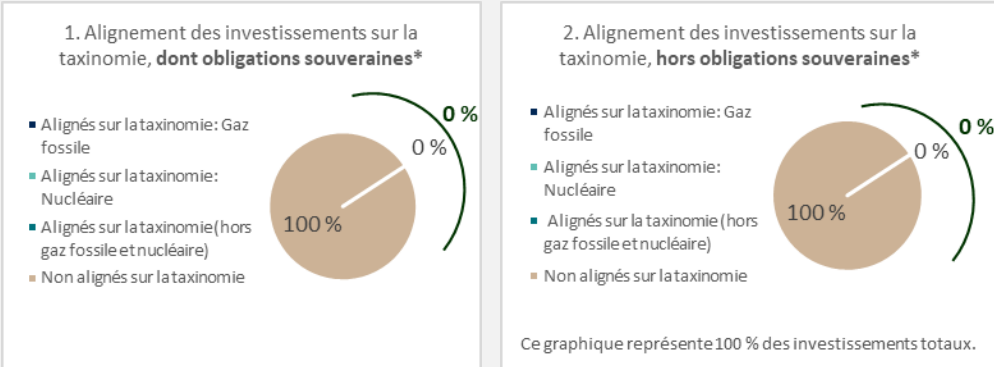


Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds ne cherche pas explicitement à investir, dans une mesure minimale, dans des actifs alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le respect des exigences de la taxinomie de l'UE pour déterminer l'alignement n'est pas soumis à une assurance fournie par un réviseur d'entreprise ni à un examen par un tiers. Les informations communiquées concernant l'alignement sur la taxinomie de l'UE sont fondées sur des données reçues d'un fournisseur tiers. Le degré d'alignement sur la taxinomie de l'UE est évalué selon le chiffre d'affaires.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en bleu marine le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Fonds ne cherche pas explicitement à investir, dans une mesure minimale, dans des actifs alignés sur la taxinomie de l'UE et, en conséquence, la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes est égale à 0 %.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Chacun des investissements du Fonds entraîne des résultats sociaux positifs et peut également contribuer à des résultats environnementaux. Les sociétés sont sélectionnées pour leur inclusion dans le portefeuille sur la base d'une analyse ascendante. Le Fonds contiendra une proportion minimale de 40 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental. Le Fonds ne cible pas activement des actifs alignés sur la taxinomie de l'UE et, en conséquence, le montant minimum peut être nul.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif social ?

Chacun des investissements du Fonds entraîne des résultats sociaux positifs et peut également contribuer à des résultats environnementaux. Chaque société émettrice doit contribuer de manière tangible à au moins l'un des piliers du développement humain du Gestionnaire d'investissement décrits ci-dessus, de sorte qu'au moins 90 % des investissements soient alignés sur un objectif social.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les actifs inclus dans la catégorie « #2 Non durables » sont des liquidités et quasi-liquidités détenues en préparation d'un investissement, pour répondre à des besoins de liquidité, ou des actifs détenus afin de permettre une sortie opérationnelle efficace de positions. Des espèces sont détenues par le dépositaire.

Les prestataires de services du Fonds pour ces actifs sont examinés et évalués quant à leur conformité à la politique de lutte contre l'esclavage moderne de FSI.



Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si l'objectif d'investissement durable est atteint ?

Aucun indice de référence durable n'a été désigné pour comparer la performance de ce Fonds.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Comment l'indice de référence tient-il compte des facteurs de durabilité afin d'être constamment aligné sur l'objectif d'investissement durable ?**
Sans objet.
- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?**
Sans objet.
- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**
Sans objet.
- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**
Sans objet.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

<https://www.stewartinvestors.com/all/how-we-invest/our-approach/portfolio-explorer.html>

<https://www.stewartinvestors.com/all/insights/our-position-on-harmful-and-controversial-products-and-services.html>